



Fédération des femmes du Québec

Mémoire présenté à la ministre de la condition féminine
dans le cadre de la consultation sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière
d'égalité entre les hommes et les femmes.

Plus de justice et de liberté pour les femmes

Janvier 2016

COORDINATION ET CO-RÉDACTION

Élisabeth Germain, VICE-PRÉSIDENTE AUX MEMBRES INDIVIDUELLES
Fédération des femmes du Québec

Mélanie Sarazin, France Lavigne, Julie Gingras et Chantal Locat.

RÉVISION ET CORRECTION

Cybel Richer-Boivin et Sylvie St-Amand.

REMERCIEMENTS

Charli Lessard, Mélanie Gauvin, Lydya Assayag, Martine Éloy, Lorraine Desjardins, Pascale Brosseau, Louise Riendeau, Blanche Paradis.

Fédération des femmes
110, rue Ste-Thérèse, 501
Montréal, QC, H2Y 1 E6
info@ffq.qc.ca

Table des matières

Introduction : Une vision élargie de l'égalité	4
Dynamisme du mouvement des femmes	4
Égalité et conditions de vie des femmes.....	4
Les approches de travail.....	6
Le présent mémoire	7
Constats.....	7
L'austérité.....	7
Des politiques gouvernementales contradictoires	8
L'antiféminisme.....	8
Fondamentalismes et conservatismes	9
La banalisation de la violence	9
Une action gouvernementale restreinte.....	10
L'analyse différenciée selon les sexes?	11
Les instruments de gouvernance	11
Le mandat de la ministre.....	11
Les structures organisationnelles.....	11
Ministère	11
Secrétariat à la condition féminine et sous-ministre	11
Conseil du statut de la femme	12
Charte des droits et libertés.....	12
Financement des groupes de femmes	12
Pour une vision féministe de l'économie et des services publics	13
Pour une économie féministe	13
Économie des services publics	14
Droit à la santé	14
Droit à l'éducation.....	14
Droit au logement	14
Mettre fin au surmenage et à l'épuisement des femmes.....	15
Justice économique pour les femmes.....	15
Une juste vision de la santé des femmes.....	17
Permettre aux femmes de vivre en toute liberté	18
Justice reproductive	18
Violence envers les femmes.....	20
Contre les stéréotypes et les discours haineux	21
Contre le fondamentalisme	22
Occuper la place qui nous revient.....	23
Instances démocratiques	23
Des actrices de changement et leur financement	23
Prendre soin de l'environnement	24
Conclusion	25
Annexe : Déclaration de principes de la Fédération des femmes du Québec (2015).....	27

Introduction : Une vision élargie de l'égalité

Dynamisme du mouvement des femmes

Il y a cinquante ans, des femmes du Québec fondaient la Fédération des femmes du Québec (FFQ) pour regrouper ces dernières et les associations qui travaillent à l'égalité et pour faire entendre la voix des femmes sur la scène publique et politique. Non partisane et non confessionnelle, elle évoluera dans ses revendications, connaîtra des gains et des revers, mettra l'accent d'abord sur la représentation politique avec une visée réformatrice, puis sur la mobilisation, et s'ouvrira au monde et à la diversité.

La Marche du pain et des roses, en 1995, a marqué un tournant. Elle a mis la pauvreté des femmes sur la carte de la conscience collective et montré la force et la solidarité du mouvement des femmes. Elle s'est élargie et prolongée en Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, créant des liens entre les femmes du monde entier et enrichissant la vision et l'action féministes au Québec même.

La FFQ était à l'origine de ces marches. Elle a aussi initié et mené la démarche des États généraux de l'action et de l'analyse féministes au Québec, où toutes les femmes étaient conviées à s'exprimer, à mettre leurs savoirs, leurs analyses et leurs projets de société en discussion. À l'automne 2013, le Forum des États généraux rassemblait plus de 1000 femmes et tout était mis sur la table. Des consensus forts sur certaines questions, des divergences difficiles sur d'autres, et surtout, une source d'inspiration pour les années à venir : le féminisme a maille à partir avec toutes les dominations, partout. Tout ce qui compose la société le concerne, de la politique à l'environnement, de la sexualité aux systèmes économiques, de la vie quotidienne aux communications. L'égalité ne peut se construire qu'en convergence avec la justice, la liberté, la paix et la solidarité, et ce, pour toutes les femmes.

Avant d'aller plus loin, nous voulons rappeler que la Fédération des femmes du Québec a conclu une entente de solidarité avec Femmes autochtones au Québec, reflétant la volonté commune des deux organisations de collaborer pour mettre fin aux rapports coloniaux que le Québec entretient toujours avec les nations autochtones. Notre visée d'égalité et de justice pour les femmes au Québec inclut nos soeurs autochtones. Dans la mesure où les juridictions font en sorte que le plan d'action gouvernemental en matière d'égalité ne s'applique pas aux nations autochtones, le présent mémoire ne fera pas état de leurs revendications, qui passent par des voies différentes. Les institutions québécoises sont toutefois impliquées dans leurs conditions de vie, et à ce titre nous appuyons les demandes de nos sœurs autochtones, particulièrement en ce qui concerne les enjeux de violence et de discrimination. À leur propos, nous répétons ce slogan de la Marche mondiale des femmes : Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche.

Égalité et conditions de vie des femmes

La Politique gouvernementale dévoilée en 2006¹ définit l'égalité comme égalité entre les femmes et les hommes, et lorsqu'elle parle de discrimination systémique, elle fait référence à la discrimination

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2007), *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*

sur la base du sexe. Elle précise que « [l]orsqu'on parle de discrimination systémique, on pense donc à une combinaison de facteurs qui agissent en synergie, se renforcent les uns les autres et ont pour effet de rendre la situation des femmes inégalitaire. »²

Toutefois, cette perspective de « combinaison de facteurs » devrait être articulée plus vigoureusement pour porter une action gouvernementale. Déjà, au début des années 2000, la FFQ, comme nombre de ses membres, parlait des discriminations multiples qui affectent les femmes et qui modulent leurs conditions sociales. Il ne s'agit pas seulement de facteurs, mais bien d'autres discriminations qui se conjuguent avec celle du sexe. Plus précisément, on devrait parler d'oppressions. La Marche mondiale des femmes a provoqué, à la FFQ entre autres, une prise de conscience des liens étroits entre tous les systèmes de domination. Le système de classes, le racisme, le colonialisme, la lesbophobie, le capacitisme³, l'âgisme, ne sont pas des dimensions étrangères au sexisme, mais des réalités qui le modulent et le renforcent. Cela peut aller jusqu'à rendre inopérantes des mesures pensées pour le combattre. Par exemple, augmenter la présence des femmes dans les instances décisionnelles exclut encore plus les femmes de couleur si les seules femmes qu'on y place sont des femmes de la majorité blanche dominante.

Or nous ne voulons pas que seules les femmes de la majorité, et parmi elles les femmes instruites, en santé et économiquement bien pourvues, accèdent à l'égalité avec leurs homologues masculins. Nous voulons qu'il y ait justice pour toutes. C'est pourquoi nous parlons d'égalité comme étant l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples.

Concrètement, cela signifie qu'une vision de l'égalité doit inclure les femmes autochtones, les femmes racisées, les femmes pauvres, les femmes portant le foulard, les femmes âgées, et toutes celles qui sont différentes, que ce soit leurs jambes, leurs oreilles, leurs hormones, ou leur cerveau qui fonctionne différemment. Ou leur conscience d'elles-mêmes comme femmes.

Cela veut dire que l'action pour la justice envers les femmes doit tenir compte des autres systèmes d'oppression. Combattre une oppression, c'est reconnaître la réalité de l'oppression et combattre toute oppression, afin que toutes les femmes soient libres.

C'est ainsi que de plus en plus, la notion d'égalité nous apparaît indissociable de celle de justice.

C'est cette vision élargie de l'égalité qui nous fait analyser différemment les situations, poser différemment les perspectives, penser différemment les actions à poser.

- | |
|---|
| 1. Que le gouvernement s'inspire davantage de la vision du féminisme et de l'égalité portée par la FFQ. |
|---|

² Op.cit. p. 29.

³ Le capacitisme est une forme de discrimination ou de jugement défavorable contre les personnes vivant avec un handicap. Le système de valeurs capacitiste, fortement influencé par le domaine de la médecine, place la personne capable, sans handicap, comme la norme sociale. Les personnes qui ne se conforment pas à cette norme doivent tenter de s'y conformer. Dans ce système de valeurs, le handicap est une erreur, un manque, un échec, et non pas une conséquence de la diversité au sein de l'humanité.

Les approches de travail

Le gouvernement préconise actuellement trois approches : sociétale, spécifique et transversale. Ces trois approches sont entachées d'un grave biais, celui de la symétrisation, un traitement où les problèmes des hommes et des femmes sont regardés de façon équivalente, en négligeant le rapport de force systémique entre les sexes. Même si on parle de discrimination systémique, dans les faits on tente de corriger des discriminations en oubliant qu'elles sont systémiques et que, socialement, « le masculin l'emporte sur le féminin ». Dans une société hiérarchisée, les discriminations renforcent les privilèges du groupe dominant et défavorisent ou excluent les autres. Cela colore tant les causes que les conséquences des problèmes, de même que les solutions à apporter.

De la même façon, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), lorsqu'elle est un simple outil de description statistique, n'est justement plus une analyse et manque son but, qui est de mettre en évidence les injustices rattachées à la domination masculine.

Nous croyons qu'il faut se tourner vers l'approche dite intersectionnelle pour assurer la prise en considération de l'ensemble des facteurs qui gardent les femmes dans des conditions de domination. Comme nous l'avons mentionné plus haut, même si le gouvernement reconnaît théoriquement la « combinaison des facteurs », il ne semble pas en avoir suffisamment pris acte dans la pratique. Des actions particulières ont été planifiées à l'intention de groupes spécifiques et c'est très bien, mais c'est maintenant l'ensemble de la planification qui doit être pensée dans une perspective intersectionnelle, en incluant dans le cadre d'analyse les liens étroits entre les systèmes générateurs d'inégalités. Par conséquent, la description, l'analyse et la planification doivent être faites dans cette perspective.

L'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF) explique comment, à propos de la pauvreté, il est passé d'une Analyse comparative selon les sexes (ACS, proche de l'ADS), à une méthode qu'il appelle la méthode des Cadres d'analyse féministe intersectionnelle (CAFI) :

Utiliser les CAFI pour élaborer des campagnes de lutte contre la pauvreté, c'est reconnaître la manière dont les systèmes de domination — le patriarcat, le colonialisme et le capitalisme — se renforcent mutuellement pour maintenir leur emprise sur les personnes dépossédées et marginalisées. Les stratégies de lutte doivent donc être fluides. Elles doivent refléter la diversité et la complexité de l'héritage des idéologies dominantes, mais permettre aussi d'apporter des changements sociaux à partir de multiples perspectives plutôt qu'uniquement à partir de la lutte au capitalisme.⁴

2. Que le gouvernement évite le biais de la symétrisation, qu'il reconnaisse le caractère systémique des discriminations observées à l'encontre des femmes et qu'il rejette toute pratique et tout discours soutenus par l'idée que les hommes sont victimes d'une discrimination sexiste.

⁴ INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES FEMMES, *Les cadres d'analyse féministe intersectionnelle : une vision émergente*. Ottawa, CRIAW-ICREF, 2006, p.16. Aussi disponible sur internet.

3. Que le gouvernement adopte une approche intersectionnelle dans ses projets visant l'égalité pour les femmes.
4. Que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) intègre des dimensions qui permettent de cerner des problématiques croisées, par exemple sexisme et racisme, ou sexisme et capacitisme, notamment en ventilant les données selon plusieurs autres facteurs comme l'âge, le revenu, l'orientation sexuelle, l'origine, le handicap. Qu'elle soit systématiquement utilisée dans toutes les politiques gouvernementales.

Le présent mémoire

Nous reprendrons en grande partie notre mémoire de 2011⁵. La FFQ, comme tant d'autres groupes, ne peut que réitérer des constats et des recommandations qui ne sont pas pris en compte par le gouvernement, alors qu'ils sont pour nous à la base des changements sociaux nécessaires. Notre mémoire de 2011 était extrêmement étoffé, et nous nous basons sur les mêmes argumentations, sans les répéter. Nous en suggérons fortement la lecture. Nous réitérons un bon nombre des recommandations d'il y a 5 ans, enrichies d'éléments nouveaux venus de la prise en compte des changements sociaux et des avancées du mouvement des femmes. Nous partageons également les positions qui rallient les membres du Groupe des 13⁶ et qu'on retrouve dans leurs mémoires.

Constats

Posons quelques points de repère pour mieux lire l'état de la société du point de vue des femmes et en tirer des indications pour la mise à jour de la politique gouvernementale et du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes.

L'austérité

Il semble bien que le Québec soit engagé dans une période prolongée d'austérité et de diminution de l'action gouvernementale. Aussi bien les difficultés économiques que la non-intervention de l'État mettent en danger les acquis des femmes. Ce que le gouvernement appelle de la rigueur budgétaire entraîne un maximum de conséquences négatives pour les femmes tout en freinant l'action

⁵ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2011) *Vers un nouveau plan d'action : Il est temps d'adopter une approche plus contraignante en matière du droit des femmes à l'égalité. Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur le document intitulé « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes »*. Janvier 2011. Disponible sur <http://www.ffq.qc.ca/2011/01/vers-un-nouveau-plan-daction-il-est/>

⁶ Le Groupe des 13 est une coalition de groupes et de regroupements nationaux de femmes: Alliance des femmes handicapées du Québec (AFHQ), Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), Femmes autochtones du Québec (FAQ), L'R des centres de femmes du Québec, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), Regroupement Naissance-Renaissance (RNR), Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), Relais-femmes, Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ), Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF).

gouvernementale en faveur de l'égalité. Nommons ici l'implantation ralentie des cours d'éducation sexuelle, les coupures au projet À Égalité pour décider, la fin des ententes régionales en condition féminine et le refus de transférer les fonds aux Tables régionales de femmes, les coupures en santé, en éducation, dans les garderies, dans les soins à domicile, qui enlèvent des emplois surtout féminins et obligent les femmes à pallier le manque de services en assumant les soins à la maison.

Le plan d'action devra trouver des défenseuses acharnées au sein même de l'appareil d'État si on veut espérer de véritables avancées et non un saupoudrage de mesures sans effet réel. Mentionnons principalement que la réduction des services publics est préjudiciable à l'égalité et que les intentions gouvernementales de baisser les impôts plutôt que de remettre à flots les services, lorsque l'opération de soi-disant rééquilibrage des finances publiques sera terminée, nous inquiètent au plus haut point.

Des politiques gouvernementales contradictoires

Il est difficile de voir dans quelle logique s'inscrivent les agissements du présent gouvernement. D'un côté, il prône de belles mesures stratégiques «novatrices et porteuses qui témoignent de la pérennité de la mobilisation gouvernementale pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes »⁷ et de l'autre, il annonce des coupures massives dans les services et les programmes sociaux qui ont comme conséquence de favoriser l'inégalité entre les femmes et les hommes.

Mentionnons également la destruction des instances de participation régionales où les femmes avaient réussi à bâtir des réseaux et à influencer des décisions en faveur de projets féministes (Conférences régionales des élu.e.s - CRÉ, Agences de santé et de services sociaux - ASSS); la centralisation des pouvoirs fait son œuvre un peu partout, éliminant la voix des femmes, moins présentes à mesure que l'on grimpe dans les hiérarchies.

L'antiféminisme

On ne parle pas simplement ici de résistance aux avancées de l'égalité, mais bien d'un mouvement qui s'oppose de toutes sortes de façon aux féministes et tente de miner leur crédibilité, parfois en s'attaquant à elles de façon violente, parfois en répandant des contre-vérités; les discours antiféministes visent à remettre en question les services aux femmes, les mesures d'équité, les budgets consacrés à l'égalité; ils symétrisent les problèmes, allant même jusqu'à prétendre que les hommes sont plus souvent victimes de violence conjugale que les femmes, et victimisent à propos d'une soi-disant discrimination sexiste à l'égard des hommes par les tribunaux en matière familiale; ils attribuent au féminisme les difficultés vécues par les hommes.

Ces propos sont souvent haineux et violents; certaines radios de Québec en sont un exemple; internet en fourmille et Facebook ou Twitter en sont des vecteurs privilégiés. L'opinion publique est souvent entraînée par ces propos accusateurs. L'espace médiatique devient ainsi dangereux pour l'intégrité psychologique des femmes et des féministes, il représente une menace qui fait en sorte que les femmes ont plus de difficulté à exprimer leurs points de vue et à faire valoir leurs intérêts, et

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2015), *Bilan de la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, p.9

peuvent même craindre pour leur intégrité physique. Notons aussi que ce type de discours est souvent associé à d'autres propos homophobes, racistes et capacitistes.

Pas un mot ne concerne ce mouvement dans la Politique, alors qu'il est nécessaire de mieux le cerner pour éviter d'entériner ses prétentions, écueil qui n'est pas toujours évité dans l'action gouvernementale.

Fondamentalismes et conservatismes

Avec le changement de gouvernement au Canada, la menace du fondamentalisme et du conservatisme social semble vouloir reculer. Ces tendances sont toujours dommageables aux femmes, les renvoyant à leurs foyers et aux soins des personnes, limitant les moyens de contraception et l'accès à l'avortement, prônant le militarisme et les méthodes autoritaires qui mettent les femmes en subordination, ouvrant la porte à toutes les dérives de la domination patriarcale. Toutefois, une partie de la population porte ces courants, y compris une partie des élu.e.s politiques. On les voit aussi gagner en force en Europe et aux États-Unis, nos si proches voisins.

Deux facteurs sont à prendre en considération. D'abord, les forces de droite ont alimenté des sentiments racistes contre les vagues d'immigration récente, provenant du Maghreb ou du Moyen-Orient, du Mexique et des pays latino-américains, favorisant ainsi un repli au nom de valeurs identitaires souvent douteuses, quand il ne s'agit pas carrément de racisme et de colonialisme. On ne peut ignorer que ces forces se sont concrétisées dans des organisations ou mouvements aux idéologies aussi conservatrices que celles qu'ils prétendent enrayer.

Par ailleurs, le Canada et le Québec entretiennent des rapports commerciaux avec des États fondamentalistes comme l'Arabie Saoudite, et ce, en dépit de leurs violations des droits humains en général et des droits des femmes en particulier; ce faisant, ils rehaussent leur crédibilité et augmentent leur influence, dont on connaît les effets désastreux à travers le monde : on favorise ainsi le radicalisme qu'on cherche pourtant à éviter.

La banalisation de la violence

Le courage des femmes qui ont osé dénoncer les agressions sexuelles qu'elles avaient subies, dans la foulée de l'affaire Ghomeshi, a provoqué une effervescence sociale inédite; des femmes se sont autorisées, après des années de silence, à parler de leur vécu; la discussion publique qui s'en est suivie, à propos des effets des agressions, à propos du consentement, à propos de cette banalisation de la violence qu'on appelle la culture du viol, est extrêmement importante.

La question de la violence ne doit pas se limiter à la violence conjugale et aux agressions sexuelles criminellement punissables. Les milieux de travail et d'étude sont souvent empreints de harcèlement, sous des formes larvées, difficiles à dénoncer à des responsables sceptiques. Ou bien, comme on l'a vu avec l'affaire Aubut, le silence est imposé par la position de pouvoir du harceleur et la complicité de l'institution (dans le cas présent le Comité olympique canadien)⁸. Mais surtout, tant

⁸ <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/460148/marcel-aubut-problematique-depuis-2008>

que les violences sexistes ne sont pas perçues à leur juste mesure, comme une permission que se donnent des hommes pour exercer une domination sur des femmes, l'intégrité des femmes sera quotidiennement battue en brèche, notamment sur Internet. Il importe donc de lutter contre cette banalisation en la détectant et en la dénonçant. On souhaiterait que la Politique nomme cette réalité et que le Plan d'action en tienne compte.

Une action gouvernementale restreinte

L'action du gouvernement en faveur de l'égalité des femmes semble vouloir se restreindre au plan d'action, sans prendre en compte les événements sociaux et les transformations qui sont au cœur des conditions sociales des femmes. Certes, avoir un plan d'action déployé sur quatre ou cinq ans, avec des orientations, des objectifs et des mesures, est prometteur d'efficacité, de suivi, d'évaluation et de communication. Toutefois, il faut savoir en sortir lorsque se présentent des enjeux sociaux nouveaux, sous peine de laisser s'installer des pratiques nocives ou de rater des occasions de prévenir des problèmes.

On pense à la lenteur de la réaction gouvernementale lors de la vague de dénonciation d'agressions, où il a fallu les milliers de publications sous le mot clic #AgressionNonDénoncée et les pressions des groupes de femmes pour que la ministre bouge, sous prétexte qu'il existait déjà un plan d'action en matière d'agressions sexuelles.

Pas un mot lors de l'affaire Mariloup Wolfe, alors que c'était l'occasion idéale pour dénoncer la violence contre les femmes sur les réseaux sociaux, la culture du viol et promouvoir les nécessaires changements de mentalité.

Dernier exemple actuel : des milliers de réfugié.e.s sont attendu.e.s au Québec en quelques mois. Est-ce à dire que la ministre ne fera rien en faveur des femmes réfugiées, parce que rien n'est prévu à cet effet dans le plan d'action? Le réseau des répondantes dans les divers ministères s'est-il réuni pour faire face aux questions spécifiques posées à toutes sortes de ministères par leur arrivée? Y a-t-il une agente de liaison pour la question des femmes dans la cellule centrale de gestion de l'opération réfugié.e.s? Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et le Conseil du statut de la femme (CSF) ont-ils été consultés par la ministre pour apporter leurs réflexions et suggestions?

L'analyse différenciée selon les sexes?

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui semblait si prometteuse il y a une quinzaine d'années lors de son démarrage, ne livre pas ses promesses. Ou plutôt, elle a été si peu appliquée qu'on se demande encore où la trouver. Les résistances ont été énormes, les ressources affectées insuffisantes, la propagation quasi nulle. On se retrouve avec bien peu d'outils. Plus largement, l'absence de préoccupation basée sur le genre dans les politiques gouvernementales, couplée à l'absence d'analyse, permet au plus haut niveau du gouvernement d'ignorer même la nature inégalitaire de certaines politiques parmi les plus déterminantes, soit les politiques budgétaires et fiscales. Faut-il rappeler que le ministre des Finances lui-même niait toute répercussion spécifique du budget de l'État sur les femmes? Des corrections importantes doivent être apportées.

Les instruments de gouvernance

Le mandat de la ministre

La loi confie à la ministre un mandat qui s'exprime en termes d'égalité et de droits. Cela nous apparaît effectivement fondamental. Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le droit à l'égalité, les droits civils, politiques, judiciaires, économiques et sociaux sont des droits qui sont protégés par la Charte des droits et libertés de la personne⁹. Nous rappelons que les droits sont indivisibles, interdépendants, et non hiérarchisables. Par conséquent, mettre en œuvre le droit à l'égalité implique de tenir compte de la réalisation des autres droits.

Les structures organisationnelles

Ministère

Sans véritable ministère, la condition féminine se promène au gré de l'attribution principale de la ministre responsable et ne reçoit pas la pleine attention qui lui est nécessaire.

5. Que le gouvernement crée un ministère du droit des femmes à l'égalité et qu'il nomme une ministre du droit des femmes à l'égalité dont c'est le seul mandat.

Secrétariat à la condition féminine et sous-ministre

Le Secrétariat à la condition féminine ne saurait d'aucune façon être fusionné avec d'autres secrétariats : la nécessaire promotion des droits des femmes touche l'ensemble des missions de l'État. Dans la logique d'un plein ministère, sa direction devrait être confiée à une sous-ministre en titre présente à la table des sous-ministres et dont ce serait le seul mandat.

6. Que le gouvernement maintienne le Secrétariat à la condition féminine et qu'il nomme une sous-ministre ayant comme seul mandat de faire la promotion et la défense des droits des femmes.

⁹ <http://www.cdpcj.gc.ca/fr/droits-de-la-personne/droits-pour-tous/Pages/charte.aspx>

Conseil du statut de la femme

7. Que le gouvernement maintienne le Conseil du statut de la femme et son mandat, qu'il veille à en nommer les membres en toute indépendance et qu'il respecte son autonomie dans l'émission d'avis.

Charte des droits et libertés

8. La FFQ répète sa proposition de modifier la Charte des droits et libertés du Québec pour mettre fin à la hiérarchie entre les droits civils et politiques et les droits socio-économiques et culturels. Que le gouvernement du Québec assure aux Québécoises une protection effective de leur droit à l'égalité, et ce, pour l'ensemble des droits.
9. Que le gouvernement du Québec introduise, dans le Préambule de la Charte, une référence explicite à la CEDEF (Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et aux deux pactes de 1966, soit le PIDCP (Pacte international des Nations Unies sur les droits civils et politiques) et le PIDESC (Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels) afin d'assurer le respect de l'ensemble des droits humains des femmes et d'inscrire explicitement la Charte québécoise dans la trajectoire internationale.

Financement des groupes de femmes

Si l'action gouvernementale est essentielle pour avancer dans la réalisation du droit à l'égalité des femmes, celle des groupes de femmes ne l'est pas moins. Ce sont les femmes qui ont, depuis toujours, été le moteur des changements de leur situation sociale et de leurs conditions de vie. Qui plus est, les femmes les plus agissantes à l'origine du féminisme ont souvent été des femmes pauvres et des femmes de couleur. Qu'on pense au mouvement des femmes noires aux États-Unis ou aux grèves d'ouvrières, ici et ailleurs, dont le rôle a été déterminant. Plus près de nous, les femmes autochtones ont joué un rôle de premier plan dans la lutte pour la dignité et l'autodétermination de leurs nations, inextricablement liées à leur propre statut.

Le gouvernement fédéral s'est désengagé du financement de la défense des droits en général et de la défense des droits des femmes en particulier. Les deux paliers de gouvernements ont appliqué des mesures budgétaires d'austérité réduisant davantage le financement. En même temps, l'augmentation de la pauvreté, la hausse des tarifs et les coupures dans les services publics poussent les gens vers les organismes communautaires, alors que ceux-ci ont déjà leur mission propre à assurer. Les groupes doivent donc composer avec des besoins croissants et des ressources décroissantes. De plus, de nombreuses structures de participation démocratique qui permettaient aux femmes de faire valoir leur cause sur la place publique ont été abolies. Il faut trouver de nouveaux espaces pour le plaidoyer en faveur d'une société plus juste envers les femmes, alors que les ressources sont grevées. La lutte pour l'égalité sera encore entravée par le manque de financement.

Il est d'intérêt public que les groupes de femmes obtiennent un meilleur financement.

10. Que le gouvernement augmente le financement des groupes de femmes, notamment en matière de défense de droits.

Pour que ce financement soit efficace :

- Il doit être accordé en fonction de la mission pour permettre aux groupes d’agir en continuité avec elle.
- Les conditions doivent respecter l’autonomie des groupes;
- Il doit être triennal et son renouvellement prévu assez longtemps à l’avance, pour permettre une planification à long terme de l’allocation des ressources par les groupes.

Pour une vision féministe de l’économie et des services publics

Pour une économie féministe

Au plan économique, nous invitons le gouvernement à revoir ses politiques fiscales et économiques de manière à viser l’élimination des inégalités vécues par les femmes. L’économie féministe place la durabilité de la vie humaine et le bien-être collectif au centre de l’organisation économique et territoriale et remet en question la société de marché dans laquelle le type de relation des personnes, entre elles et leur corps ou avec la nature est un commerce où les entreprises privées cherchent à maximiser leur profit. L’économie féministe s’associe à d’autres pratiques et principes de remise en question de l’ordre économique actuel comme l’économie solidaire et la souveraineté alimentaire, afin de créer de nouvelles pratiques et de nouvelles analyses théoriques.¹⁰ De plus, l’économie féministe est résolument écologiste et promeut un virage vert, notamment une transition énergétique où moins d’énergie est utilisée, avec des sources renouvelables et non polluantes.

La division sexuelle du travail a remis aux femmes le travail de reproduction et de soins aux personnes; ce faisant, elle leur assigne un statut naturel, allant de soi, et elle le dévalorise au profit du travail de production. Lorsque des difficultés économiques surgissent, il est courant de couper dans les dépenses gouvernementales affectées au soin des personnes (santé, éducation, maintien à domicile, garderies) et de stimuler la relance économique par des investissements dans les infrastructures lourdes (travaux publics, industrie manufacturière). Pourtant, le bien-être de la population et sa productivité elle-même sont étroitement liés aux services publics.

La FFQ a présenté sa vision des finances publiques tant à propos du projet de loi 28 concernant l’équilibre budgétaire (février 2015)¹¹ que de la réforme de la fiscalité (septembre 2015)¹². Les réponses que nous avons obtenues indiquent clairement que le gouvernement, loin de la considérer, s’en éloigne de plus en plus. Nous le regrettons, tout en maintenant les recommandations suivantes

¹⁰ MARCHE MONDIALE DES FEMMES (2010), *Travail des femmes : autonomie économique des femmes*. Cité dans FFQ (2011), p.33.

¹¹ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC, CONSEIL D’INTERVENTION POUR L’ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL (2015). *Mémoire conjoint présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l’équilibre budgétaire en 2015-2016*.

¹² FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2015). *Pour une réforme fiscale juste envers les femmes et génératrice d’égalité dans la société. Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur le rapport de la Commission d’examen sur la fiscalité québécoise*.

que nous jugeons essentielles dans la sphère des finances publiques et de la stimulation de l'économie par l'État.

11. Que le gouvernement adopte la pratique de développer des budgets dits « genrés » pour qu'ils contribuent à l'atteinte de l'égalité.
12. Que le gouvernement adopte un programme d'infrastructures sociales au même titre qu'il adopte des programmes d'infrastructures pour stimuler l'économie et la création d'emplois.

Économie des services publics

Le démantèlement, la tarification et la privatisation des services publics atteignent les femmes de plein fouet et constituent de véritables violations aux droits, notamment à la santé, à l'éducation et au logement.

Droit à la santé

13. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer l'accès universel et gratuit aux services de santé.

Nous estimons nécessaires :

- L'arrêt immédiat de toute facturation de produits et services médicaux relative aux diagnostics, aux examens, aux soins et aux traitements dans les cabinets de médecins et dans les établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés, et ce, pour toutes et tous, y compris pour les personnes migrantes et réfugiées.
- L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics de santé. Nous voulons des services publics de qualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.

Droit à l'éducation

14. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer l'accès universel et gratuit au système d'éducation public.

Nous estimons nécessaires :

- L'arrêt immédiat des frais exigés aux parents pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que le gel des frais de scolarité au collégial et à l'université.
- Un régime de prêts et bourses qui permet une couverture adéquate des frais de subsistance et la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les revenus des parents-étudiants.
- Des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect du personnel impliqué.

Droit au logement

15. Que le gouvernement assure l'accès à des logements adéquats à prix raisonnable.

Nous estimons nécessaires :

- Des réinvestissements importants en matière de logements sociaux, communautaires et coopératifs.

Mettre fin au surmenage et à l'épuisement des femmes

Justice économique pour les femmes

Le développement de la société s'est fait en exploitant le travail invisible des femmes, leur travail de reproduction, ce qui inclut, rappelons-le, les soins aux personnes de tout âge. Encore aujourd'hui, les femmes vivent une injustice parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré. Elles vivent une injustice à cause de la dévalorisation des secteurs d'activité dans lesquels elles travaillent de façon rémunérée; à cause de leur statut d'emploi, étant championnes du travail à temps partiel, précaire et atypique; à cause du salaire qu'on leur donne. Diverses autres entraves s'ajoutent, liées notamment à la pauvreté et à l'âge.

16. Que le gouvernement soutienne adéquatement le revenu des femmes qui, pour toutes sortes de raisons, n'exercent pas de travail rémunéré ou en tirent un revenu insuffisant.

Voici des mesures concrètes de soutien au revenu :

- Le renoncement immédiat au programme Objectif Emploi, tel que présenté dans le projet de loi 70.
- L'élimination des catégories à l'aide sociale, la hausse de toutes les protections publiques du revenu au niveau de la Mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013) et la compensation des coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.
- Le maintien et la bonification de certaines mesures développées par le MESS comme les programmes d'aide et d'accompagnement social, et l'abolition de la règle imposant une limite d'avoirs liquides de 1 500 \$ au dernier jour du mois pour conserver le droit au carnet de réclamation, ces mesures ayant notamment un impact particulier et positif sur le passage réussi et le maintien des femmes handicapées dans les rangs de la population active du Québec.
- La non-récupération complète des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et leur non-comptabilisation dans le calcul des prêts et bourses pour les parent.e.s-étudiant.e.s, le calcul de l'aide au logement et l'accessibilité à l'aide juridique.
- Des représentations auprès du gouvernement fédéral pour bonifier le Supplément de revenu garanti :
 - Hausser immédiatement les barèmes d'au moins 15 %;
 - Rendre l'inscription automatique;
 - Payer la pleine rétroactivité aux aîné.e.s lésé.e.s par l'application du programme actuel.
- L'abandon des projets de rehaussement de l'âge de la retraite.
- L'amélioration globale du Régime des rentes du Québec afin qu'il joue mieux son rôle d'assurer une continuité de revenu après la retraite, notamment pour les mères et les

aidantes qui se retirent du marché du travail pour donner des soins à leurs enfants et à leurs proches.

- La bonification progressive du RRQ :
 - Doubler la rente du RRQ de 25 à 50 % des revenus de travail;
 - Augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser de 54 900 \$ à 71 500 \$, en enlevant le plafond de cotisation sur celui de la CSST et du RQAP;
 - Hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$ annuellement.
- Sécuriser les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées
 - Modifier la législation sur les faillites d'entreprise pour assurer le versement des argentés dus aux caisses de retraite;
 - Assurer un meilleur financement des régimes complémentaires et une surveillance accrue par la Régie des rentes du Québec.

17. Que le gouvernement assure l'accès de toutes au travail et des conditions équitables sur le marché du travail

Voici des mesures concrètes pour améliorer l'accès et les conditions de travail :

- L'augmentation du salaire minimum à 13,37 \$ l'heure (2015), afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 35 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule.
- La visée d'un salaire viable, c'est-à-dire d'un taux horaire qui permettrait aux salarié.e.s de subvenir à leurs besoins de base – ainsi qu'à ceux de leurs enfants, le cas échéant – tout en pouvant dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour mieux vivre et pour envisager une sortie de la pauvreté. Actuellement, un salaire viable se situe autour de 15 \$/hre.
- La mise en place d'une véritable politique de conciliation famille-travail-études (FTE), comprenant notamment l'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation FTE telle que préconisée par la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, ainsi que l'annulation immédiate des coupures budgétaires, le maintien et la consolidation du réseau public de services de garde à contribution réduite (centres de la petite enfance et services de garde en milieu scolaire).
- Un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance-emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec.
- Une stratégie en équité salariale pour atteindre les travailleuses non syndiquées, ainsi que l'encadrement et le suivi du maintien de l'équité salariale là où elle a été réalisée une première fois.
- L'adoption de modifications à la *Loi sur les normes du travail*, à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* pour couvrir toutes les personnes travaillant au Québec, notamment les aides familiales,

peu importe le nombre d'heures travaillées et sans égard au statut d'immigration ni à la validité du permis de travail.

- L'adoption de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes.
- L'amélioration de l'accès des femmes aux métiers majoritairement masculins, notamment par le biais de programmes comme le récent Programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans l'industrie de la construction et un réinvestissement dans les concours comme Chapeau les filles et son volet Excellence Science.
- L'application rigoureuse des programmes d'accès à l'égalité (PAE) qui ont pour objectif d'éliminer la discrimination systémique dont sont, de façon générale, victimes certains groupes sur le marché du travail (femmes, minorités visibles et culturelles, autochtones et personnes handicapées).
- Une mise en application renforcée du Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique, du Programme d'obligation contractuelle dans le secteur privé (POC) et de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics, en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles.
- L'application coercitive des principes reconnus dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi aux programmes gouvernementaux (notamment sous la responsabilité du MESS) pour favoriser l'embauche des femmes handicapées en plus grand nombre. Une augmentation significative du nombre de femmes handicapées ayant accès aux mesures subventionnées comme les Contrats d'intégration au travail (CIT) et les emplois en Entreprises adaptées (EA). Un taux d'embauche équivalent à celui de la main d'oeuvre québécoise d'ici 2018.
- L'augmentation de la fréquence des rapports de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse portant sur les programmes d'accès à l'égalité et l'imputabilité des actrices et acteurs gouvernementaux ou privés concernés quant aux résultats obtenus.
- Une politique d'intégration au travail spécifique aux femmes immigrantes comprenant notamment des mesures d'employabilité, un meilleur accès aux services de garde, l'accès aux mesures de francisation.

Une juste vision de la santé des femmes

La santé des femmes est grevée par des facteurs spécifiques qui sont sous-estimés. Leur plus grande pauvreté, la violence systémique qui s'exerce contre elles sous différentes formes et dans les multiples espaces de vie, leur surcharge de travail due aux soins des personnes – laquelle augmente avec la diminution des services publics – font partie de ces déterminants sociaux de la santé qu'on s'entend de plus en plus pour reconnaître comme des déterminants majeurs, même si le système de santé ne les prend pas vraiment en compte.

Tous ces facteurs sont encore plus agissants en ce qui concerne les femmes qui sont à la croisée des oppressions et des discriminations : le racisme, le capacitisme, l'hétérosexisme se conjuguent au

sexisme pour affecter autant la santé des femmes que la façon dont elles sont reçues et traitées par les services de santé.

Le système de santé lui-même est responsable d'une partie de la détérioration de santé des femmes, peinant à se défaire des préjugés qui imprègnent toujours la façon dont les femmes sont accueillies et traitées. Leurs problèmes de santé sont beaucoup plus souvent attribués à des troubles mentaux et on leur prescrit des médicaments psychotropes en conséquence. Les cycles naturels de leur vie sont médicalisés à outrance, qu'il s'agisse de menstruations, de contrôle de la fécondité, de grossesse, d'accouchement et de lactation, de ménopause et de vieillissement. Enfin, elles sont sur-sollicitées pour pallier les manques du système de santé, particulièrement du maintien à domicile, en prenant soin de leurs proches.

Ces inégalités persistantes de santé doivent être prises en compte par les différentes missions de l'État, et le Secrétariat à la condition féminine devrait être le pivot responsable auprès des différents ministères concernés.

18. Que le secrétariat à la condition féminine

- Participe à la coordination des actions gouvernementales sur les déterminants sociaux de la santé, afin de réduire les inégalités sociales de santé qui affectent particulièrement les femmes;
- Sensibilise le corps médical, la relève et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au phénomène de la médicalisation de la santé des femmes;
- Travaille avec le MSSS en vue de soutenir les soignantes, les intervenantes et les proches aidantes.

Permettre aux femmes de vivre en toute liberté

La liberté des femmes n'a jamais été chose facile. Elle n'est d'ailleurs jamais acquise. Toutes sortes de normes leur ont été et leur sont encore imposées, souvent avec violence, dans leur corps comme dans leurs comportements. Dans toutes les sphères de la vie, la liberté reste à conquérir pour les femmes.

Justice reproductive

La vie sexuelle et reproductive des femmes, si elle est un espace pour des choix, est aussi le lieu de contraintes importantes et contradictoires. Ainsi, alors que certaines se battent pour obtenir le droit et l'accès à la contraception et à l'avortement, d'autres, comme celles qui sont en situation de handicap, les femmes autochtones ou les femmes incarcérées, doivent encore lutter pour que soit reconnue leur capacité à être mères et pour que cessent les stérilisations, les pressions à l'avortement et l'utilisation disproportionnée de contraceptifs invasifs.

La justice reproductive¹³ est une approche positive qui relie la sexualité, la santé et les droits humains aux mouvements pour la justice sociale, en plaçant l'avortement et les enjeux de santé

¹³ Voir Loretta ROSS (2011), Comprendre la justice reproductive, traduction de la Fédération québécoise pour le planning des naissances (FQPN), disponible sur http://www.fqpn.qc.ca/?attachment_id=2003

reproductive dans le contexte plus large du bien-être et de la santé des femmes, des familles et des communautés. C'est une approche essentiellement intersectionnelle, où les contraintes reproductives sont analysées dans le prisme des systèmes d'oppressions croisées.

19. Que le gouvernement vise à assurer la justice reproductive pour les femmes et améliore les dispositifs sociaux et les réglementations qui la concrétisent, tout au long des phases de la vie.

Parmi les mesures nécessaires :

- La mise en place d'un programme d'éducation à la sexualité dans les écoles, construit en partenariat avec les groupes terrain qui détiennent l'expertise dans le domaine, dans la perspective de promouvoir des modèles et des rapports égalitaires et non-hétérosexistes dans les relations amicales, amoureuses et dans la sexualité. La perspective de ce programme sera une sexualité positive, émancipatrice et inclusive de la diversité des personnes, des pratiques et des modèles relationnels. Il doit recevoir les ressources financières et humaines qui permettent son implantation dès l'école primaire et sa pérennisation.
- Des services de planification des naissances, de counselling et d'accompagnement de qualité gratuits et accessibles dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux.
- La couverture de la contraception non hormonale par la RAMQ (par exemple le stérilet de cuivre).
- La mise en place d'un site web sur l'avortement, réalisé en partenariat avec les groupes de femmes et les milieux de pratique, afin de contrer l'impact des ressources-conseil anti-choix sur la santé et le bien-être des femmes en ambivalence de grossesse ou en recherche d'informations.
- Des interventions des ministres québécois de la Condition féminine, des Affaires intergouvernementales ainsi que de la Santé et des services sociaux avec et auprès de leurs collègues des autres provinces dans le but de mettre fin aux tentatives récurrentes de revenir sur le droit à l'avortement.
- Le maintien du système de retrait préventif pour les femmes enceintes.
- Le respect des choix des femmes à propos de leur accouchement : le droit d'accoucher à l'hôpital, en maison de naissance ou chez elle, et de refuser certaines interventions.
- La mise sur pied de maisons des naissances dans toutes les régions pour répondre aux attentes des femmes à travers l'ensemble du Québec.
- Des changements pour que les femmes incarcérées puissent vivre une grossesse et un accouchement en santé et dans la dignité, et puissent ensuite s'occuper de leur enfant si elles sont en mesure de le faire.
- Une recherche sur les enjeux de la maternité contemporaine, pour laquelle le gouvernement pourrait mandater le Conseil du statut de la femme – en lui accordant les ressources afférentes.
- Une recherche sur les mises à pied abusives des femmes en congé de maternité, qui pourrait aussi être confiée au CSF, avec les ressources nécessaires.

- Une étude sur la situation des mères présentement exclues du Régime québécois d'assurance parentale, et l'identification de pistes de solution par le conseil de gestion du RQAP.
- La fin de la modulation des tarifs de services de garde et le rétablissement de l'universalité.
- L'adaptation du réseau des services de garde de façon à mieux répondre aux besoins de garde atypiques qu'entraîne la réalité actuelle du marché de travail.

Violence envers les femmes

La violence faite aux femmes est étroitement liée aux inégalités de toutes sortes; c'est un cercle vicieux, puisque non seulement les femmes en situation d'inégalité sont plus exposées à la violence, mais elles ont aussi moins accès aux ressources pour y échapper. Pour combattre la violence de façon efficace auprès de la population et pour la prévenir autant que pour venir en aide adéquatement aux femmes qui en sont victimes, il faut avoir à l'esprit que sa source est la domination masculine, le pouvoir que s'arrogent des hommes au nom de leur supériorité prétendue. Il faut aussi prendre en compte les préjugés qui font porter le blâme aux victimes et freinent leurs demandes d'aide ou leur dénonciation. Les dispositifs sociaux, les mentalités, sont encore à changer.

Une analyse et une approche intersectionnelles sont particulièrement indiquées puisque la violence s'exerce encore plus puissamment à l'égard des femmes racisées, vivant des limitations fonctionnelles physiques ou mentales, pauvres, à statut précaire, dépendantes ou marginalisées; le dévoilement des femmes autochtones agressées par des policiers, l'automne dernier, illustre éloquentement ce caractère intersectionnel des violences.

20. Que le gouvernement redéfinisse l'orientation 5 de la politique et du plan d'action dans une vision plus large de la violence faite aux femmes et de ses liens avec la santé, la pauvreté et les droits humains.

Les dispositions suivantes participent de cette vision nécessaire :

- La mise en place de moyens permettant aux femmes prostituées et aux travailleuses du sexe de recevoir des services exempts de discrimination, de ne pas être harcelées, violentées, traitées comme des criminelles, ou encore privées de soins et de services.
- Le développement d'outils, la mise en place de mesures et de stratégies d'intervention pour prévenir la traite, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants.
- La poursuite des travaux entre le gouvernement du Québec et celui du Canada afin de protéger les droits des femmes migrantes victimes de traite et empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.
- Le financement d'une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation pour éliminer les violences faites aux femmes. La campagne devrait être réalisée avec la participation des groupes de femmes, représenter la diversité des femmes et des formes de violence et s'attaquer aux préjugés qui portent préjudice aux victimes.
- L'interdiction du recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.

- La mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations contenues dans l'étude *Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale*. Ces mesures visent divers aspects comme la documentation de la problématique, la sensibilisation, la formation, l'adaptation physique des lieux, l'adaptation des outils, ainsi que des mesures favorisant un partenariat et une coordination accrue des services, qu'ils soient publics ou communautaires.
- La tenue d'une étude comparable, avec la collaboration des groupes experts en la matière du Québec, au regard des agressions sexuelles concernant notamment des groupes discriminés, comme les femmes handicapées.
- L'adaptation continue du système judiciaire aux besoins des femmes victimes de violence, notamment l'accélération du traitement des plaintes.

Contre les stéréotypes et les discours haineux

Les stéréotypes sexistes véhiculent une conception négative des femmes qui contribue à perpétuer les inégalités entre les sexes, notamment à faire des femmes de simples objets de désir et de marchandisation. L'univers de la publicité est un des principaux vecteurs de ces stéréotypes, et à la suite de la Marche mondiale des femmes de 2010, le gouvernement s'était engagé à effectuer une recherche sur la pertinence d'intervenir auprès de cette industrie. Par ailleurs, les stéréotypes servent aussi à soutenir des discours haineux dans l'espace public et à exercer du harcèlement à l'encontre des femmes, menaçant leur intégrité psychologique et même parfois physique. Il faut agir.

21. Que le gouvernement prenne acte de l'importance de combattre les stéréotypes et les discours haineux à l'endroit des femmes et prenne des mesures nécessaires pour les contrer.

Parmi les mesures appropriées :

- Donner suite aux recommandations de l'Avis du Conseil du statut de la femme : *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égaux*¹⁴.
- Confier au Conseil du statut de la femme un mandat d'analyse des mécanismes d'autoréglementation de l'industrie des médias et des communications en ce qui a trait aux stéréotypes sexuels et sexistes. Notamment :
 - dresser un portrait des différents codes et mesures législatives (éthique, déontologie, lignes directrices) existant tant au niveau provincial que fédéral;
 - produire une analyse quant au respect, à l'application et aux impacts de ces mesures dans la sphère publique;
 - proposer des mesures de correction ou de redressement aux diverses instances concernées;
 - formuler les recommandations qui s'imposent aux responsables d'un futur programme multisectoriel de lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.
- Produire des outils d'information grand public visant à faire connaître les mécanismes d'autoréglementation et les façons de les utiliser.

¹⁴ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2008). *Avis. Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux*.

- Produire des outils d'information, de sensibilisation et de la formation pour les membres du personnel scolaire pouvant aller jusqu'à des cours spécifiques lors de la formation des maîtres ou toutes autres formations liées à des interventions auprès des jeunes.
- En ce qui a trait aux discours haineux ou incitant à la violence, se doter d'un outil juridique pour les contrer, au moyen de sanctions civiles, comme l'estime pertinent le Conseil du statut de la femme.¹⁵
- Travailler à obtenir du gouvernement fédéral des changements aux dispositions du Code criminel sur le harcèlement, pour tenir compte des nouvelles situations créées par le développement des réseaux sociaux et des plateformes Web.
- Prévoir des propositions spécifiques visant à mettre fin à la lesbophobie, à la transphobie et à l'hétérosexisme dans le prochain plan d'action gouvernemental sur l'homophobie.

Contrer les fondamentalismes

On l'a dit, les fondamentalismes religieux s'attaquent invariablement à l'autonomie et aux droits des femmes. Parfois brutalement, parfois plus subtilement, sous un visage parfois étranger et parfois familier, ils remettent toujours en question l'égalité des femmes. Les nombreuses tentatives répétées d'interdire l'avortement en sont un exemple marquant. De plus, dans la lutte aux fondamentalismes, les acteurs sociaux prennent souvent pour cibles les femmes qui en sont victimes ou dont ils croient qu'elles sont victimes. La FFQ au contraire, selon son principe de « ni obligation, ni interdiction », avance qu'il faut soigneusement éviter de faire porter aux femmes le poids de cette lutte et s'assurer plutôt de soutenir leurs analyses et stratégies.

22. Que le gouvernement prenne des mesures pour se distancier du fondamentalisme religieux sous toutes ses formes et pour offrir un soutien à l'autonomie des femmes qui ont à y faire face.

Parmi les mesures à prendre :

- Appuyer financièrement les initiatives collectives de défense des droits des femmes visant à soutenir celles qui font face aux fondamentalismes religieux.
- Identifier les instruments légaux et sociaux à mettre à la disposition des femmes qui se verraient contraintes de respecter des diktats religieux ou de porter des signes religieux et les faire connaître largement.
- Éviter de s'associer de près ou de loin avec des groupes ou des personnes faisant la promotion de politiques ou de comportements inspirés du fondamentalisme religieux.
- Mettre sur pied, en partenariat avec des chercheur.es et militant.es féministes de tous les milieux concernés un comité de travail chargé d'examiner les enjeux entourant les fondamentalismes et de recommander des pistes de travail.

¹⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015), *Mémoire. Projet de loi no 59 – Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*, p.35.

Occuper la place qui nous revient

Les inégalités de genre dans les instances décisionnelles ne sont plus à démontrer. Il est d'ailleurs de plus en plus stupéfiant de constater comment ce déséquilibre ne semble pas déranger les décideurs outre mesure. Toutefois, on commence à voir poindre des pratiques encourageantes : quelques hommes refusent désormais de participer à un panel, à un concours ou à un jury lorsque les femmes n'y sont pas adéquatement présentes. La page Facebook « Décider entre hommes »¹⁶ utilise l'humour pour dénoncer ces brochettes masculines qui se perpétuent dans l'autosatisfaction. Des actions vigoureuses sont nécessaires.

Instances démocratiques

23. Que le gouvernement du Québec prenne les dispositions adéquates pour assurer une égalité de représentation entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des instances démocratiques, élues ou nommées.

Parmi les dispositions nécessaires :

- Une réforme du mode de scrutin pour l'Assemblée nationale qui reflète la volonté populaire, permette le pluralisme politique, la représentation des minorités ethnoculturelles et la présence des régions, et assure en tous les cas une égale représentation entre les femmes et les hommes.
- La parité dans les partis politiques et des mesures coercitives pour assurer cette parité dans les candidatures aux élections.
- Une réforme du mode de scrutin municipal et une stratégie pour atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici dix ans.
- Une représentation paritaire au conseil d'administration des sociétés d'État, des instances de développement local et régional, ainsi que des diverses régies et institutions publiques et parapubliques.
- De plus, les entreprises recevant du financement gouvernemental, que ce soit sous forme de subventions ou d'exemptions fiscales, devraient avoir l'obligation d'assurer une représentation paritaire à leur conseil d'administration.

Des actrices de changement et leur financement

Ces changements dans les instances décisionnelles ne seront pas acquis automatiquement par des décrets gouvernementaux : un travail de fond, compétent et persistant, est nécessaire sur le terrain pour instaurer de nouvelles pratiques et vaincre les résistances. Malheureusement, les actrices de ce travail de fond se font plus rares et celles qui demeurent ne sont pas reconnues par les récentes décisions du gouvernement. Il n'y a plus d'agentes régionales du Conseil du statut de la femme, ni d'unités régionales du Secrétariat à la condition féminine. Les groupes de femmes, eux, persistent Il faudrait cesser de leur couper les vivres et plutôt augmenter les moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre l'expertise que les femmes ont développée au fil des années.

¹⁶ <https://www.facebook.com/deciderentrehommes/>

24. Que le gouvernement reconnaisse l'expertise particulière des groupes de femmes dans le processus de transformation sociale vers une juste place des femmes dans les instances de décision, particulièrement en région, et ajuste les financements en conséquence.

Parmi les mesures nécessaires :

- Que le financement du programme *À égalité pour décider* soit doublé pour les trois premières années du nouveau Plan d'action gouvernemental et qu'il soit obligatoirement augmenté pour les années subséquentes.
- Que le financement pour mettre en place des activités favorisant la participation des femmes et l'augmentation de leur nombre dans les postes de décision dans les instances locales et régionales, soit attribué de façon récurrente aux organismes dont c'est le mandat ou la préoccupation. Les tables régionales de groupes de femmes et les organismes nationaux qui travaillent pour une plus grande participation des femmes doivent faire partie des organismes ciblés pour être financés.
- Que l'on s'assure que toutes les régions du Québec soient financées pour leurs activités liées aux objectifs du programme.
- Que la place des femmes immigrantes et des communautés culturelles dans les lieux de pouvoir soit considérée dans les projets *À égalité pour décider* et qu'un financement y soit attribué spécifiquement.

Prendre soin de l'environnement

L'environnement s'est progressivement inscrit dans les préoccupations féministes, en commençant par les femmes du Sud, dont le travail quotidien et la santé subissent les conséquences directes des pratiques destructrices dans l'exploitation à grande échelle des forêts, des terres agricoles et des ressources minières. La Marche mondiale des femmes a contribué à répandre le souci et l'analyse de ces pratiques. Au Nord comme au Sud, les femmes sont maintenant conscientes des liens étroits entre la qualité de l'environnement et leurs conditions de vie.

L'analyse féministe se fait de plus en plus écologiste. Les participantes aux États généraux ont unanimement endossé cette perspective¹⁷. On affirme les liens entre l'économie, l'écologie, la démocratie, le bien-être des communautés et des personnes, avec à la source une vision globale qui remet en question toute domination, dans un projet d'équilibre et de relations harmonieuses avec la nature, avec les vivants, entre les communautés et entre les personnes. L'écologie fait partie des conditions de l'égalité et de la justice pour les femmes.

25. Que le gouvernement multiplie et raffermisse ses pratiques de protection de l'environnement et adopte une perspective écologique dans l'ensemble de ses actions.

Voici un éventail de dispositions pour progresser :

¹⁷ ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ACTION ET DE L'ANALYSE FÉMINISTES (2013). *Propositions adoptées le 16 et le 17 novembre 2013. Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministe*. Sur http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Propositions_adoptees_EGFQfinal.pdf

- La reconnaissance législative du droit à un environnement sain.
- Un financement adéquat des groupes communautaires féministes qui œuvrent dans le domaine de l'environnement.
- L'accès le plus large possible aux résultats de recherche portant sur les impacts des différents polluants sur la santé, particulièrement sur la santé des femmes et des enfants qu'elles mettent au monde.
- L'application de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans les études et recherches ainsi que dans le développement des programmes.
- La promotion de la participation active des femmes aux prises de décision concernant l'environnement à tous les niveaux.
- La mise en place de structures ou de services de base permettant d'assurer la qualité de l'eau potable ainsi que la réduction, la récupération et le recyclage des déchets.
- La pleine reconnaissance que l'eau constitue un bien commun non négociable sur les marchés.
- La protection des forêts, des terres agricoles et des ressources halieutiques dans le but de préserver nos écosystèmes.
- La nécessité d'assurer l'accès à une nourriture saine et suffisante pour l'ensemble de la population et le soutien aux initiatives allant dans le sens d'une souveraineté alimentaire et le soutien aux femmes actives dans divers niveaux de la chaîne alimentaire.
- La consolidation des politiques environnementales en vue d'encadrer tous les projets de développement à caractère économique pouvant avoir un impact sur l'environnement (la résistance à toute tentative de déréglementation en matière d'environnement et l'application des recommandations du Bureau d'audiences publiques du Québec, BAPE).
- Le respect et l'application par le gouvernement des ententes internationales et protocoles signés, tel le protocole de Kyoto et l'accord universel sur le climat signé lors de la COP21.
- La promotion du commerce équitable et le soutien particulier aux pratiques permettant aux femmes d'assurer leur autonomie financière.
- Le respect des savoirs traditionnels des autochtones et l'établissement d'un moratoire sur les droits de propriété intellectuelle des plantes naturelles et des gènes humains.

Conclusion

Nous pensons, comme féministes, que l'action gouvernementale doit viser non seulement l'élimination du patriarcat, mais aussi celle des autres systèmes d'oppression qui catégorisent différemment les femmes selon leur position dans la hiérarchie sociale. L'action gouvernementale doit considérer la situation des femmes dans toute leur diversité et dans l'interaction de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des limitations fonctionnelles, de la condition sociale et du genre. En travaillant ainsi, il sera alors plus facile et utile de tracer un portrait concret de leur expérience, permettant ainsi d'élaborer des mesures qualitativement différentes de celles utilisées actuellement.

Une authentique politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes oserait nommer les enjeux, ceux d'une société patriarcale qui désavantage systématiquement les femmes, et devrait faire en sorte que toute politique, peu importe le domaine, vise à rétablir l'équilibre des forces et des possibilités entre les femmes et les hommes et entre les femmes.

Une véritable politique en matière d'égalité éveillerait les gens aux réalités d'oppression et prendrait soin de compenser pour tous les désavantages vécus par les dominées. Mieux : elle planifierait soigneusement l'extinction graduelle de ces systèmes oppresseurs et travaillerait à bâtir une société égalitaire avec des conditions qui assurent un bien-vivre collectif, ce qui est la transformation sociale visée par un projet féministe de société.

De façon plus précise, nous insistons sur les points suivants :

- Bien lier égalité et justice, en gardant à l'esprit que le rapport social de genre est toujours là pour placer les femmes en position inférieure et discriminée.
- Mettre fin aux politiques d'austérité pour stopper les reculs, tant dans les missions gouvernementales que dans le financement des groupes de femmes.
- Intégrer la vision de la diversité des femmes et l'approche intersectionnelle, afin que toutes les mesures en tiennent compte.
- Réaliser le plan d'action en matière d'égalité, mais surtout rester à l'affût des réalités sociales et que la ministre donne une visibilité aux questions des femmes dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental et dans des interventions publiques lorsque l'actualité met en jeu des défis d'égalité.

Annexe : Déclaration de principes de la Fédération des femmes du Québec (2015)

La Fédération des femmes du Québec affirme son orientation féministe dans une perspective plurielle et pluraliste et ses membres militent pour la réalisation d'un projet féministe de société qui génère égalité, liberté, solidarité, justice et paix pour toutes les femmes.

La FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et l'affirmation de leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Pour que se transforme réellement la société, la responsabilité du développement humain doit être prise en charge collectivement et le pouvoir doit être réorganisé afin d'en assurer un partage plus équitable et horizontal.

La FFQ rejette tout système et toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion, ainsi que la destruction des écosystèmes sur lesquels repose la vie.

La FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans sexuel, social, économique, culturel, politique et religieux.

La FFQ est ouverte à toutes les femmes dans leur pluralité et diversité. La FFQ et ses membres sont conscientes que les systèmes d'oppression opèrent également dans le mouvement féministe et au sein de la FFQ. Ainsi, la FFQ et ses membres militent activement pour créer un espace d'engagement sans oppression pour toutes les femmes.

La FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes. Par un travail constant de délibération, elle permet le débat démocratique et la capacité pour les membres de différer d'opinions mais de s'unir dans l'action sur toutes les orientations décidées collectivement.